



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Desserte Eurostar du Calaisis

Question écrite n° 387

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la suppression des arrêts Eurostar à la gare internationale de Calais-Fréthun. Lors de l'apparition de la pandémie de covid-19, la compagnie Eurostar avait cessé, comme toutes les compagnies de transport, ses activités. Cependant, lors de la reprise des trajets entre le Royaume-Uni et le continent par voie ferrée, les arrêts déjà peu nombreux n'ont plus été marqués à la gare internationale de Calais-Fréthun. Cette absence de desserte internationale depuis plus de 2 ans, tant vers Londres que Bruxelles, pénalise fortement l'attractivité du Calaisis. Ainsi, M. le député demande à M. le ministre si cette absence de desserte internationale de la gare de Calais-Fréthun est définitive et désirée par le Gouvernement. Dans le cas contraire, il invite le Gouvernement à demander à la compagnie Eurostar de rétablir dans les plus brefs délais les arrêts à la gare de Calais-Fréthun sur l'axe Londres-Bruxelles. Il rappelle que la compagnie Eurostar est détenue à 55 % par la SNCF dont l'État français détient 100 % du groupe.

Texte de la réponse

Les activités d'Eurostar ont été sévèrement affectées par la pandémie de Covid-19. L'entreprise a ainsi dû réduire drastiquement son plan de transport en 2020 et 2021 pour y faire face. Elle a également été touchée par les conséquences de l'établissement d'une frontière extérieure de l'Union entre la France et le Royaume-Uni à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Depuis, la reprise d'activité a été progressive alors que la situation financière de l'entreprise reste fragile. Eurostar a désormais renforcé son plan de transport, tout en restant encore en-deçà de celui d'avant crise sanitaire. Le projet GreenSpeed de fusion entre Eurostar et Thalys, actuellement en cours de mise en oeuvre, vise à créer un opérateur majeur du transport de passagers à grande vitesse en Europe, qui puisse s'appuyer sur un modèle économique solide propre à relancer son développement. Dans ce contexte, Eurostar a prévu de réévaluer, à la fin de l'année prochaine, le rétablissement de la desserte de Calais-Fréthun.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 387

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2022](#), page 3572

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6540